



29-31 juillet 2025 **Genève (Suisse)**
**Conférence mondiale des
présidents de parlement**



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



**Nations
Unies**

#6WCSP

INFORMATIONS PRATIQUES

ENREGISTREMENT ET ACTIVATION DES BADGES

Les présidents de parlement et les personnes qui les accompagnent recevront un badge numérique valable pour la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, organisée par l'Union interparlementaire (UIP) en collaboration avec les Nations Unies. Les inscriptions se font via le portail [Indico](#).

En plus de l'inscription sur Indico, une lettre officielle indiquant la composition de la délégation doit être envoyée à postbox@ipu.org, contenant les informations suivantes :

1. Nom du/des président(s) du parlement ou du chef de délégation ;
2. Nom(s) et fonctions des délégués accompagnant le président du parlement ou le chef de délégation ;
3. Nom de l'agent de sécurité, le cas échéant ;
4. Nom(s) et fonctions des journalistes accompagnant le président du parlement, le cas échéant ;
5. Nom du chauffeur ; et
6. Détails du véhicule (type et plaques d'immatriculation).

Les missions permanentes basées à Genève peuvent activer à l'avance les badges numériques pour leurs délégations auprès de l'Unité des laissez-passer et de l'identification à Genève, située à la Porte de Pregny.

Tél. : + 41 22 917 50 02

Fax : + 41 22 917 04 94

Courriel : identification.security-unog@un.org

Les missions permanentes pourront activer les badges numériques à partir du **vendredi 25 juillet entre 8 h et 17 h au bâtiment de la Porte de Pregny** et jusqu'à la fin de la Conférence. Elles devront se munir d'une copie de la lettre officielle envoyée au Secrétariat de l'UIP ou d'une copie du badge numérique pour chaque délégué inscrit sur Indico.

Seul le badge du chef de délégation sera imprimé à la demande de la mission.

Les délégations qui n'ont pas de mission permanente à Genève pourront activer leurs badges au bâtiment de la Porte de Pregny sur présentation du badge numérique (envoyé par courriel) accompagné d'une pièce d'identité officielle (passeport).

Veuillez noter que les badges sont envoyés au format PDF et peuvent être imprimés si vous ne disposez pas d'un appareil mobile.

ACCÈS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Veillez prévoir suffisamment de temps pour les procédures de sécurité, qui, en raison du grand nombre de véhicules, pourront être plus longues qu'en temps normal. Les participants sont priés d'en tenir compte lors de la planification de leur arrivée.

Accès des piétons

L'accès piéton peut se faire par la Porte de Pregny (de 8 h à 18 h) ou par la Porte de la Paix (de 8 h à 18 h).

Veillez noter que pour la Porte de la Paix, l'accès est réservé exclusivement aux participants à la Conférence dispensés de contrôles de sécurité aux rayons X.

Veillez noter que, pour tout problème lié aux badges, les installations de laissez-passer et d'identification ne sont accessibles qu'au bâtiment de la Porte de Pregny (de 8 h à 17 h).

Une fois arrivés au bâtiment de la Porte de Pregny, les participants sont invités à suivre les instructions affichées sur les écrans situés au-dessus des portes d'accès, ainsi que les instructions données par le personnel du Service de sécurité et de sûreté (SSS) lors des contrôles de sécurité. Le SSS se réserve le droit d'étendre ce niveau de contrôle aux délégués si nécessaire.

En cas de besoin d'aménagements d'accessibilité, les participants sont invités à contacter le SSS suffisamment à l'avance pour permettre l'identification des solutions les plus adaptées (courriel à : controlcenter.security-unog@un.org).

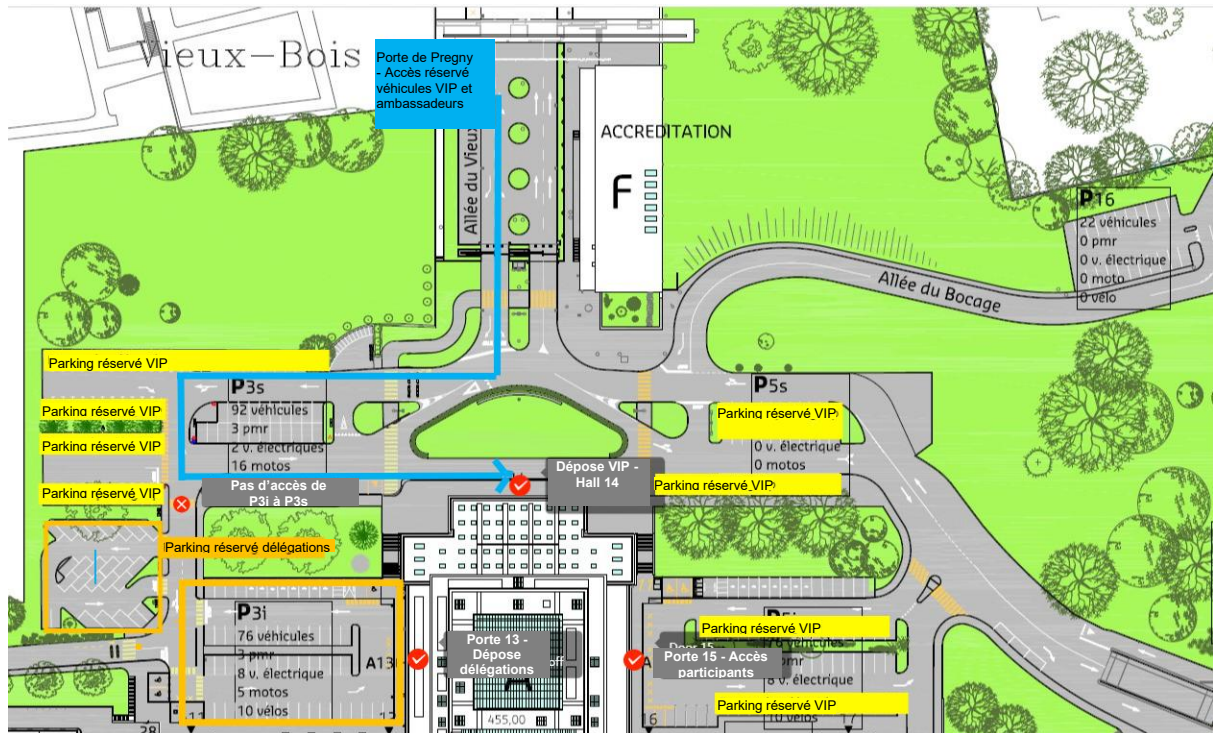
Accès des véhicules

La Conférence se déroulera dans la Salle des Assemblées du bâtiment A du Palais des Nations. L'accès au site se fera par trois points d'entrée spécifiques :

- Entrée par le Hall 14 (Porte 14) : réservée exclusivement à la dépose des VVIP, des VIP, des chefs de délégation et des ambassadeurs.
- Porte 13 : dépose des délégations – accès des véhicules par la Porte du Chemin de fer pour toutes les délégations sans vignette VVIP.
- Porte 15 : destinée aux participants arrivant à pied.

Une vignette véhicule spéciale (VIP) sera fournie aux chefs de délégation (deux dans le cas de parlements bicaméraux) participant à la Conférence de l'UIP. Les véhicules munis de cette vignette VIP pourront se garer dans le parking réservé à cet effet près du Hall14. Le parking P-10 restera disponible pour le stationnement des véhicules des missions diplomatiques qui ne possèdent pas la vignette VIP.





Les demandes de vignettes VIP doivent être envoyées à identification.security-unog@un.org avec les informations ci-dessous :

- Véhicule : modèle, type de véhicule, couleur et numéro de plaque.
- Conducteur : copie de la pièce d'identité et photo du conducteur (format passeport)

PARKINGS

Les parkings P-3 et P-5 (niveau inférieur et niveau supérieur) sont réservés au stationnement des véhicules VVIP. Veuillez prendre connaissance de leur emplacement (en jaune) sur le plan ci-dessus.

Le parking réservé aux véhicules entrant par la Porte du Chemin de fer est le niveau inférieur du P-3 (en orange sur le plan ci-dessus).

Veuillez noter que le parking P-10 sera fermé pendant toute la durée de la Conférence et que les missions permanentes ne pourront accéder qu'aux niveaux souterrains du P-10.

AGENTS DE SÉCURITÉ

Les missions permanentes souhaitant que des agents de sécurité nationale escortent le chef de délégation sont priées d'envoyer une demande officielle au chef de la sécurité de l'ONUG (officeofthechief.security-unog@un.org), en mentionnant toutes les informations utiles.

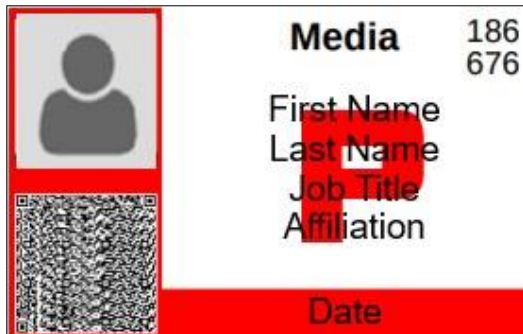
Un badge de sécurité spécial sera attribué après validation de la demande par le chef de la sécurité de l'ONUG.

MÉDIAS

Les représentants officiels des médias doivent être munis d'un badge rouge et seront soumis à un contrôle de sécurité aux rayons X.

Par conséquent, ils sont priés d'accéder au Palais des Nations à pied, par le bâtiment de la Porte de Pregny.

Veillez noter que l'accès des détenteurs de badges rouges à bord des véhicules (quelle que soit la vignette) ne sera pas autorisé.



Par conséquent, il est recommandé aux représentants officiels des médias devant être positionnés au Palais avant l'arrivée du cortège de leur délégation de franchir les contrôles de sécurité nettement à l'avance.

Important

- Veuillez noter qu'à l'exception des convois escortés par les autorités de police du pays hôte, les occupants de tous les véhicules pénétrant au Palais des Nations seront soumis aux contrôles standard de sécurité, en particulier au scannage des badges numériques. Cela s'applique également aux véhicules munis d'une vignette VIP.
- Les participants doivent s'assurer que leur badge numérique a été activé en amont au kiosque des laissez-passer et de l'identification au bâtiment de la Porte de Pregny avant d'essayer de pénétrer au Palais des Nations en véhicule. Veuillez préparer votre badge pour le présenter à l'agent de sécurité aux points d'accès à votre arrivée au Palais. Les badges peuvent être contrôlés (scannés) au format numérique ou papier.
- L'accès des détenteurs d'un badge rouge se fera exclusivement via l'entrée de Pregny (pour piétons), car tous les détenteurs d'un badge rouge seront soumis à un contrôle de sécurité aux rayons X. Veuillez noter que tous les détenteurs d'un badge rouge à bord d'un véhicule officiel (avec ou sans vignette VIP) seront invités à sortir du véhicule et à se soumettre au contrôle aux rayons X au point d'accès du bâtiment de la Porte de Pregny.
- Veuillez noter que le fait de ne pas être en possession d'un badge activé entraîne des contrôles de sécurité supplémentaires et donc des temps d'attente plus longs.